

Recettes fiscales—Partage

Monsieur le président, à cause des responsabilités de plus en plus nombreuses auxquelles les municipalités ont à faire face, il est clair que les revenus sont insuffisants. Il y a longtemps que l'on en est conscient. Il y a longtemps également que cette question est débattue, mais on n'y apporte pas de solution valable. Toutes les municipalités de ma province se doivent de donner les services publics essentiels, comme les aqueducs, les égouts, les services de protection contre les incendies, l'organisation des loisirs, la construction de rues et toutes sortes d'autres services connexes afin de faciliter davantage la construction et le développement domiciliaire.

Or, les municipalités rurales sont aux prises avec des problèmes extrêmement difficiles car, de plus en plus nombreux sont les citoyens qui viennent s'établir dans les régions rurales pour éviter, je l'imagine dans bien des cas, la surcharge des impôts considérables entraînés par le financement de la construction de ces égouts et de ces aqueducs. Monsieur le président, je suis donc conscient que les municipalités relèvent de la juridiction provinciale, il y a longtemps que je le sais et je souhaite que cela demeure ainsi. Il n'en reste pas moins qu'il est temps que les municipalités reçoivent une plus large part de l'assiette fiscale.

Monsieur le président, les municipalités, si on consulte les statistiques, sont endettées au point que 60 p. 100 environ de leur budget passent pour le service de la dette. Alors ce ne sont pas les 40 p. 100 qu'il leur reste qui vont leur permettre d'espérer de se donner de l'expansion et de donner de meilleurs services à leurs contribuables. C'est une question sur laquelle il faut se pencher. On sait qu'actuellement, lorsqu'une municipalité décide de faire préparer des plans pour la construction d'un aqueduc et un service d'égout, cela coûte énormément cher, le financement, à tel point que, même avec les octrois du gouvernement provincial, elle s'endette pour des dizaines d'années et même 50 ans à un taux d'intérêt excessivement élevé. C'est ce qui les amène à faire la pirouette devant les administrations supérieures pour refinancer ou encore obtenir des subventions supplémentaires. Il ne faut pas oublier qu'avec le mode de financement actuel, si un service d'aqueduc et d'égout coûte près d'un million de dollars, les contribuables seront appelés à en payer cinq millions. Tel est le fardeau actuel des municipalités: le service de la dette.

Monsieur le président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur ce qui se passe actuellement au Québec. Je ne parlerai pas des autres provinces parce que les municipalités sont sous la juridiction des gouvernements des autres provinces et que les lois sont peut-être un peu différentes. Je parle de chez nous. Je lisais la semaine dernière dans un journal de la région de Montréal que la municipalité de Sainte-Lucie, dans les Laurentides, s'est endettée au point de ne pas être capable d'en sortir, au point que les contribuables ne veulent pas payer leurs taxes foncières. Il y a toujours quelque chose qui ne tourne pas rond et sur quoi on doit se pencher très sérieusement pour trouver une solution. Je vois que mon collègue d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) a des choses à dire, je vais abrégé mes propos en faisant une suggestion. Tout à l'heure, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) disait que le motionnaire ne faisait pas de proposition pour les deux règlements du problème. Alors moi je n'accuse personne, mais je voudrais refaire ici la suggestion que l'Association des municipalités du Canada a déjà faite ici au Parlement, devant

le Conseil des ministres, dans un mémoire bien clair. Dans ce mémoire on demandait au Conseil des ministres de modifier la loi sur la Banque du Canada de façon à permettre à celle-ci de consentir des prêts à long terme aux provinces pour que ces dernières, de leur côté, consentent des prêts à long terme aux municipalités à un taux d'intérêt correspondant uniquement aux frais d'administration. Je suis à la Chambre pour être le porte-parole de ces administrateurs municipaux, et j'appuie leur proposition. J'invite donc le Cabinet des ministres à se pencher encore une fois sur cette sérieuse question avant que nos municipalités soient toutes en faillite.

[Traduction]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne me proposais pas de parler très longtemps . . .

M. Foster: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, vous avez déjà donné la parole à trois orateurs de l'opposition . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

● (1750)

M. Alexander: Je tiens simplement à consigner au compte rendu que, si j'ai bien compris les propos du député de Comox-Alberni (M. Anderson), nonobstant le fait que dans les années 1980 les trois quarts de la population de notre grand pays vivront dans des villes qui sont plus peuplées que bien des provinces, le député de Comox-Alberni pense que les villes ne sont pas importantes et qu'elles ne devraient pas jouer un rôle important dans le débat constitutionnel. Il a affirmé aux Canadiens que la participation des villes n'est pas souhaitable, ni utile, ni pertinente. Je ne dirai pas que c'est là vraiment ce qu'il a voulu dire, car nous n'en avons pas le droit, mais je dirai qu'il a grossièrement déformé le sens de la motion présentée par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche). Il a bien dit cela, de propos délibéré, et si mes propos sont contraires au Règlement, je devrai songer à les retirer.

Ce que le député cherchait à dire, c'est que les besoins des villes augmentent en même temps que leurs revenus diminuent, et qu'il était temps que nous reconnaissons ce fait, sachant qu'en réalité nos villes deviennent des mégalo-poles à l'image de New York. Par conséquent, nous devons nous soucier de leur avenir compte tenu du malaise sociologique qui découle de cette croissance.

Quand je parle de malaise, je songe à l'alcoolisme, aux foyers brisés, aux querelles familiales, aux privations que les enfants doivent subir, à l'exaspération qu'engendre la vie citadine, et ainsi de suite. Voilà de quoi le député parlait. Il disait qu'il faut régler ces problèmes qui découlent de la croissance des villes, que nous devrions sincèrement envisager, entre autres, une approche tripartite. Autrement dit, c'est maintenant qu'il faut dire que les municipalités devraient compter. C'est le contraire de ce que le député de Comox-Alberni a dit. Il voulait simplement tirer parti de la situation en décochant quelques traits.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et en battant ensuite en retraite.

M. Alexander: Oui, parce qu'il sait qu'il y aura des élections bientôt en Alberta. Mais pour en revenir aux problèmes des villes en général, je suis très inquiet parce que le temps des